
Nombre de membres

Séance du lundi 05 juin 2023

en exercice: 15

L'an deux mille vingt-trois et le cinq juin l'assemblée régulièrement convoqué le 31 mai 2023, s'est réuni sous la présidence de Nelly

Présents : 14

GINESTET, le Maire

Votants: 14

Sont présents: Nelly GINESTET, Jude CAVAILLE, Géraldine SUTERA, Laurent DEPEYROT, Marie-Pierre RIVIERE, Sylvain VERMANDE, Caroline PERIE, Alain IDEZ, Nicole VERDIE, Rose-Marie BONNET, Thierry NOUGARET, Didier BENNE, Dominique POMPOUGNAC, Jean-Claude CUBAYNES

Excusé absent : Jean-Luc JOUGLAS

Secrétaire de séance: Dominique POMPOUGNAC

ORDRE DU JOUR

- 1 - Présentation par le Major Baqué du dispositif de participation citoyenne
- 2 - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 mai 2023.
- 3 -Délibérations :
 - Position du Conseil Municipal sur le projet d'installation d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Flaujac-Poujols.
 - Participation de la commune au centenaire de Madame Claire OULIE.
- 4 - Rapport sur le Prix et la Qualité du service du SPANC année 2022.
- 5 - Questions et informations diverses.

1- Présentation par le Major Baqué du dispositif de participation citoyenne.

Le Major Baqué est à la tête de la Communauté de Brigades de Castelnau-Montratier, Lalbenque et Montcuq.

La participation citoyenne est un dispositif visant à renforcer la sécurité de la commune. Ainsi, elle permet de :

- Développer auprès des habitants d'un quartier, une culture de la prévention de la délinquance,
- favoriser le rapprochement entre les forces de sécurité de l'Etat, les élus locaux et la population,
- Améliorer l'efficacité des interventions et l'élucidation des infractions.

Sur proposition de Madame le Maire, les élus décident de proposer ce dispositif aux habitants de Flaujac-Poujols.

Une réunion publique sera organisée à cet effet, qui pourrait être envisagée en même temps que la présentation du Plan Communal de Sauvegarde des Risques.

Le Conseil Municipal est favorable à ce dispositif.

2- Le procès-verbal du Conseil Municipal du 9 mai 2023 a été approuvé à l'unanimité.

3- Délibérations

Position du Conseil Municipal sur le projet d'installation d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Flaujac-Poujols.

Madame le Maire présente à l'assemblée le projet de centrale photovoltaïque à Flaujac-Poujols, et demande à celle-ci de se positionner sur le projet de centrale photovoltaïque à Flaujac-Poujols

Vu que le projet est situé dans le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy dont la commune est membre,

Vu que le projet est situé à proximité de 3 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF),

Vu que le projet est situé dans le périmètre du plan national d'actions en faveur du Lézard ocellé,

Vu que le projet est situé sur une parcelle classée agricole et déclarée à la P.A.C.,

Vu que le projet est concerné par la sous-trame des milieux secs : pelouses sèches (SCOT)

Vu que l'extrémité sud par la parcelle est concernée par le plan de servitude aéronautique de dégagement de l'aérodrome de Cahors- Lalbenque,

Vu que le projet ne s'inscrit pas dans la Charte du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy,

Vu que le projet ne s'inscrit pas dans la Charte Départementale pour le développement des énergies renouvelables,

Vu la co-visibilité depuis la RD6, hameaux situés au Nord et au Nord-Ouest du site (Peyrelevade, la Marchande, Pech Jambon...), ainsi que la proximité du GR 65, classé au Patrimoine Mondial de l'Unesco

Etant concernée familièrement, Mme Rose-Marie BONNET ne participe pas au vote, et quitte la salle du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide :

- De refuser le projet d'installation d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Flaujac-Poujols au lieu-dit « la marchande »
- De mandater Madame le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus. Pour extrait conforme.

Participation centenaire OULIE Claire - D 2023 013

Madame le Maire fait part au conseil municipal du centenaire de Madame Claire OULIE en mai dernier, et propose de participer à son voyage pour Lourdes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 14 Voix Pour, 0 Voix Contre, 0 Abstention

- De verser la somme de 100 € à Madame Claire OULIE pour la participation à son voyage à Lourdes.
- Cette somme sera imputée au compte 65138 (fonctionnement dépenses) du budget primitif 2023.
- De mandater Madame le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus. Pour extrait conforme.

4- Rapport sur le Prix et la Qualité du service du SPANC année 2022.

Madame le Maire présente le Rapport sur le Prix et la Qualité du service du SPANC année 2022 dressé par la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne.

5- Questions et informations diverses.

* Matériel informatique de la mairie et maintenance :2 devis sont présentés :

- TDI Service : 2 462 € / 36 mois (location)
- SPEC informatique : 2 920 € (achat)

La commune retient l'achat au vu des prestations personnalisées proposées.

* Soutien aux Bleuets de France : Le Conseil Municipal ne donne pas suite.

* Une coupure d'eau est prévue dans le Bourg de Flaujac-Poujols le mercredi 7 juin de 8 h 30 à 12 h

* Suite aux nombreuses pluies de ces derniers jours, il a été constaté une infiltration d'eau à la sacristie. Des travaux sont à prévoir.

La séance est levée à 21 h 45.

Le Maire,
Nelly GINESTET

Le secrétaire de séance,
Dominique POMPOUGNAC